

Mgr. Pêvêque de Montréal croit de son devoir d'accuser, au nom de la Corporation de l'Asyle des Femmes âgées et infirmes, la réception de £50 qui lui ont été envoyés mercredi soir, pour aider à la construction du nouvel Asyle. Cette offrande, qui est faite dans un si noble but, est d'autant plus précieuse devant Dieu, que l'auteur n'en veut être connu que de lui.

MM. nos abonnés sont prévenus que, sur la demande de M. Plante, Mr. David Martineau, vicaire à la cure de Québec, l'a remplacé pour l'agence du journal.

MM. Pilote et V. Guillet veulent bien continuer l'agence pour leurs places respectives.

CORRESPONDANCE.

A l'Éditeur de l'Aurore.

M. L'ÉDITEUR.

Je suis fâché de différer d'opinion avec vous pour ce qui concerne l'approbation du Public au sujet de vos écrits, ceux dont se plaignent les *Mélanges*. Le Public, suivant moi, vous désapprouve presque entièrement. Quant à moi, étant de ce nombre, je vous prie (quoique j'aie payé d'avance pour deux exemplaires) de cesser de les envoyer, jusqu'à ce que votre Journal devienne catholique. Je ne suis qu'un, entre un grand nombre qui vont en faire autant.

Votre &c.

J. PERRAULT.

A N N O N C E S.

A MM. LES CURÉS.

MM. LES CURÉS qui pourraient donner des informations sur la résidence actuelle du nommé LOUIS MIVILLE DÉCHÈNE absent, depuis plus de vingt ans, de la paroisse de St. Roch des Aulnets, dans le district de Québec, sont respectueusement priés de nous les communiquer. Et dans le cas où le dit MIVILLE serait décédé, celui de MM. les Curés qui pourrait procurer l'acte de sépulture est aussi prié de nous en faire parvenir une copie.

ROY ET CHAUVÉAU,

Avocats.

Québec, Rue Ste. Anne, No. 46.

SOUS PRESSE,

ET PARAÎTRA VERS LE 1^{ER}. FÉVRIER,

ANALYSE DE

L'ORDONNANCE sur les bureaux d'Hypothèques, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification, par

L. H. LAFONTAINE,

A V O U É S.

UN VOLUME IN 8^o. DE PAGE,

ET SERA A VENDRE CHEZ

L'imprimeur, LOUIS PERRAULT, et les libraires de Québec et Montréal.
21 janvier 1842.